

### Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté les règlements suivants :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement VL-2021-777 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage	17 août 2021 9 septembre 2021
Règlement VL-2021-778 modifiant le Règlement de zonage 2001-Z-439	17 août 2021 9 septembre 2021
Règlement VL-2021-782 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin d'y insérer un chapitre sur les usages conditionnels	7 juillet 2021 26 août 2021
Règlement VL-2021-783 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin d'assurer sa concordance au PPU du centre-ville	17 août 2021 14 septembre 2021

2. Une copie de ces règlements peut être consultée à l'adresse internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel [greffe.vl@longueuil.quebec](mailto:greffe.vl@longueuil.quebec). Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 20 septembre 2021.

Marie-Claude Bérubé

Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil